



Question-réponse

Thème	Financement
Titre	PLS/Prêt locatif social
Date	Janvier 2006
Numéro	03/2006

Quels sont les plafonds de ressources applicables aux locataires de logements financés par un PLS/Prêt locatif social pour l'année 2006 ?

Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	Ile de France hors Paris	Autres régions
Une personne seule	23.305 €	23.305 €	20.262 €
Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages	34.830 €	34.830 €	27.057 €
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage (1) sans personne à charge	45.659 €	41.868 €	32.539 €
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge (2)	54.513 €	50.150 €	39.281 €
Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge	64.857 €	59.368 €	46.209 €
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge	72.982 €	66.806 €	52.075 €
Personnes supplémentaires	+ 8.132 €	+ 7.444 €	+ 5.808 €

Les plafonds de ressources PLS sont égaux à ceux du PLUS majorés de 30 %.

(1) Jeune ménage : couple marié (ou concubins cosignataires du bail), sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans

(2) Personne à charge : enfants à charge au sens du Code des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes

Ces plafonds sont à comparer avec l'ensemble des revenus imposables du ménage au titre de l'année 2004.

Sources : Arrêté du 29.7.87 modifié / Circulaire du 13.12.05